



## PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Direction régionale  
des affaires culturelles  
de Rhône – Alpes

Service Territorial de  
l'Architecture et du  
Patrimoine de la Haute-  
Savoie  
Affaire suivie par :  
Emmanuelle Hornière

Tél. (33) [0]4 50.88.48.71  
courriel : sdap.haute-savoie@culture.gouv.fr

Le Chef du Service Territorial  
de l'Architecture et du Patrimoine

à

Direction Départementale des Territoires  
Service prospective et connaissance des territoires  
Atelier territoires – Mme Fricker  
15 rue Henry Bordeaux  
74998 ANNECY Cedex 9

Anney, le 26 mai 2015

Objet : SCoT du Chablais – Enjeux de l'État et PAC.  
Réf : PhG/EH/131.15

Par courrier du 11 mars 2015, vous m'informez qu'une révision du SCoT approuvé en date du 23 février 2012 va être lancée par le syndicat intercommunal d'aménagement du Chablais dans les prochaines semaines.

**Les servitudes d'utilité publique pour le territoire du SIAC sont les suivantes :**

**ABONDANCE :**

- Ancienne Abbaye : église, cloître et bâtiments adjacents – Monument historique classé sur la liste de 1875
- Terrasse avec degrés d'accès et mur de soutènement – Monument historique inscrit par arrêté du 2 février 1949
- Hêtres bordant la route à l'entrée du village – Site classé, par arrêté 14 juin 1909 et 12 juillet 1916

**ALLINGES :**

- Bloc erratique sculpté – Monument historique classé par arrêté du 28 janvier 1907
- Le domaine et tous les éléments maçonnés s'y trouvant des châteaux d'Allinges – Monument historique classé par arrêté du 24 mai 2011
- Château de Chignan, son parc et ses abords – Site inscrit par 30 août 1946

**ANTHY-SUR-LEMAN :**

- Pierre dite « Pierre des sacrifices » - Monument historique classé : 28 janvier 1907
- Abords de monument historique : Château de Marclaz – THONON-LES-BAINS

**BELLEVAUX :**

- Croix datée de 1590 au sud de l'église – Monument historique inscrit par arrêté du 11 mai 1932

**BONS-EN-CHABLAIS :**

- Tour de Langin et ses abords – Site classé par arrêté du 1 juin 1937

**BRETHONNE :**

- Château d'Avully – Monument historique inscrit par arrêté du 3 mai 1974
- Château d'Avully et ses abords – Site inscrit par arrêté du 30 août 1946

**CERVENS :**

- Abords de monuments historiques : - Château de Cursinges : PERRIGNIER
- Château de la Rochette : LULLY

#### LA CHAPELLE-D'ABONDANCE :

- Dent d'Oche et les Cornettes de Bises et leurs abords – Site classé par arrêté 2 août 2013

#### CHENS-SUR-LEMAN :

- Vestiges archéologiques immergés dits « Port de Tougues » - Monument historique classé par arrêté du 31 octobre 1997
- Château de Beauregard : façades et toitures – Monument historique inscrit par arrêté du 1<sup>er</sup> juin 1964
- Château et domaine de Beauregard et port de Tougues – Site inscrit par arrêté 22 janvier 1947

#### DOUVAINE :

- Manoir Chapuis : façades et toitures, portail d'entrée, salle à manger avec placard cintré, vestibule du premier étage – Monument historique inscrit par arrêté du 29 juin 1995.
- Tilleul au sud de l'église – Site classé par arrêté du 29 décembre 1925.
- Château de Troches et son parc – Site inscrit par arrêté du 30 août 1946

#### DRAILLANT :

- Château de Cursinges et ses vestiges – Monument historique inscrit par arrêté du 16 juillet 1990.
- Tour de Draillant – Monument historique inscrit par arrêté du 16 juillet 1990.

#### EVIAN-LES-BAINS :

- Église : clocher - M.H.I. : 1<sup>er</sup> juillet 1974
- Hôtel de Ville (ancien hôtel de la famille Lumière), quai Charles-Albert Besson : façades et toitures ; escalier avec sa cage décorée et sa rampe à balustres ; pièces suivantes avec leur décor : hall d'entrée, salon d'honneur ou salon doré, grand salon, ancienne salle à manger - M.H.I. : 29 décembre 1981
- Ancien établissement thermal, quai Charles-Albert Besson : façade principale, hall d'accueil et vestibule avec leur décor - M.H.I. : 21 avril 1986
- Ancienne buvette Cachat, 19 rue Nationale et avenue Griffon Cachat - M.H.I. : 21 avril 1986
- Buvette Prouvé-Novarina en totalité avec son terrain d'assiette, à l'exclusion de l'extension de 1982-84, sur les parcelles n°3, 478 et 480 section AL - M.H.C. : 15 mai 2013
- Villa « la Sapinière », 20 avenue de Noailles - M.H.I. : 18 février 1987
- Théâtre du casino d'Évian : M.H.I. : 17 mars 2014
- Funiculaire : station terminale basse, station de la source Cachat, station du Splendid Hôtel, station du Royal Hôtel, station des Mateirons, station supérieure, voies ferrées et machinerie située dans la station supérieure - M.H.I. : 28 décembre 1984
- Abords de monument historique : - Chapelle de Maraîche - NEUVECELLE

#### FESSY :

- Abords de monuments historiques : - Château d'Avully sur la commune de Brenthonne
- Château de Buffavent sur la commune de Lully
- Château de la Rochette sur la commune de Lully

#### FETERNES :

- Z.P.P.A.U.P. du 13 juillet 2005

#### LA FORCLAZ :

- Gorges du Pont-du-Diable - Site classé : 18 mai 1908

#### LES GETS :

- Coteau en bordure de la RN 202 – Site inscrit par arrêté du 10 février 1944
- Ensemble dénommé l'Alpe des Chavannes avec les façades et toitures des chalets – Site inscrit par arrêté du 10 février 1944

#### LARRINGES :

- Ensemble formé par la colline et le château en ruines – site inscrit par arrêté du 12 décembre 1946

#### LUGRIN :

- Sculpture tricéphale en roche serpentine bleuâtre dans le mur d'une remise – monument historique classé par arrêté du 11 octobre 1954.

#### LULLY :

- Restes du château de la Rochette - M.H.I. : 11 mai 1932
- Château de Buffavent - M.H.I. : 24 janvier 1944
- Château de Buffavent et ses abords - S.I. : 5 juillet 1946

9

- Château de la Rochette et ses abords - S.I. : 30 août 1946

**LE LYAUD :**

- Tilleul dit « Le Gully » au hameau de Trossy – site classé : 14 juin 1909

**MARIN :**

- Chapelle Saint-Etienne – Monument historique inscrit par arrêté du 5 juin 1941

**MEILLERIE :**

- Tour clocher et chœur de l'église – monument historique inscrit par arrêté du 17 juillet 1990.
- Eglise et ses abords – Site inscrit par arrêté du 26 juin 1946
- Port et maisons en façade sur le lac Léman – Site inscrit par arrêté du 26 juin 1946

**MESSERY :**

- Pierre à cupules dite « de Veigy » - Monument historique classé par arrêté du 6 octobre 1931
- Pointe de Messery et ses abords – Site inscrit par arrêté du 22 août 1947

**MONTRIOND :**

- Cascade d'Ardent et parcelles qui la bordent – Site inscrit par arrêté du 28 février 1944

**MORZINE :**

- Vieux pont sur la Dranse avec son complément de bois, façades, toitures et clocher de l'église, façades et toitures du presbytère et place où se trouvent ces monuments - S.I. : 4 août 1944
- Mont Plenay - S.I. : 4 août 1944

**NERNIER :**

- Chapelle Notre-Dame du Lac et ses abords – Site inscrit par arrêté du 30 août 1946

**NEUVECELLE :**

- Chapelle de Maraîche – Monument historique inscrit : 30 juillet 1921
- Funiculaire : station terminale basse, station de la source Cachat, station du Splendid Hôtel, station du Royal Hôtel, station des Mateirons, station supérieure, voies ferrées et machinerie située dans la station supérieure - M.H.I. : 28 décembre 1984
- Abords de Monuments historiques : - Nouvelle buvette Prouvé-Novarina sur la commune d'Evian-les-Bains
- Ancienne buvette Cachat sur la commune d'Evian-les-Bains
- Anciens thermes sur la commune d'Evian-les-Bains

**NOVEL :**

- Dent d'Oche et les Cornettes de Bises et leurs abords – Site classé par arrêté 2 août 2013

**ORCIER :**

- Abords de monument historique : Bloc erratique sculpté sur la commune d'Allinges

**PERRIGNIER :**

- Abords de monument historique : - Château de Cursinges et ses vestiges sur la commune de Draillant.
- Tour sur la commune de Draillant
- Château de la Rochette sur la commune de Lully

**PUBLIER :**

- Vieux village d'Amphion et ses abords – Site inscrit: 6 janvier 1947
- Ensemble du domaine de Ripaille - S.C. : 3 mars 1950
- Abords de monument historique : - Chapelle St-Etienne - MARIN
- Villa "La Sapinière" - EVIAN-LES-BAINS

**SAINT-JEAN-D'AULPS :**

- Ruines de l'ancienne abbaye - M.H.C. : 6 octobre 1902
- Abbaye : restes de l'ancien cloître - M.H.I. : 23 novembre 1940

**SCIEZ :**

- Pierre à cupules dite "Pierre-du-Carreau" - M.H.C. : 11 mars 1911
- Château de Coudrée - S.I. : 26 décembre 1946

**THOLLON-LES-MEMISES :**

- Dent d'Oche et les Cornettes de Bises et leurs abords – Site classé par arrêté 2 août 2013

#### THONON-LES-BAINS :

- Eglise St-Hippolyte et sa crypte - M.H.C. : 30 octobre 1909
- Ancien Château des Guillet-Monthoux : escalier et façade - M.H.C. : 30 août 1911
- Hôtel-Dieu : façades intérieures et extérieures - M.H.C. : 5 août 1924
- Fontaine, place de l'Hôtel de Ville - M.H.C. : 12 octobre 1942
- Château de Rives : façades, toitures et cour fermée avec son portail - M.H.I. : 28 juin 1932
- Tour et chapelle Saint-Bon - M.H.I. : 18 septembre 1936
- Château de Ripaille - M.H.I. : 11 juillet 1942
- Hôtel de Ville : façade et toiture sur la place - M.H.I. : 30 novembre 1972
- Ancien couvent de la Visitation, 29 et 31 rue des Granges : façades et toitures - M.H.I. : 18 avril 1973
- Bâtiments faisant partie de l'ancienne Chartreuse de l'Annonciade-delà-les-Monts et du château de Ripaille - M.H.I. : 19 novembre 1991
- Château de Marclaz - M.H.I. : 12 juillet 1995
- Jardins de Saint Bon - S.I. : 16 juillet 1946
- Chapelle de Tully et ses abords - S.I. : 7 octobre 1946
- Château de Marclaz et ses abords - S.I. : 7 octobre 1946
- Ensemble formé par le port, le château de Monjoux et le quartier des Pêcheurs - S.I. : 7 octobre 1946
- Château de la Fléchère, couvent des Capucins et leurs abords - S.I. : 8 janvier 1947
- Ensemble formé par l'église et la place de la fontaine à Concise - S.I. : 8 janvier 1947
- Château de Thuysel et ses abords - S.I. : 8 janvier 1947
- Maisons et terrains en bordure du chemin de Corzent à Morcy - S.I. : 20 janvier 1947
- Ensemble du domaine de Ripaille - S.C. : 3 mars 1950
- Abords de monument historique : - Chapelle St-Etienne - MARIN

#### VACHERESSE :

- Dent d'Oche et les Cornettes de Bises et leurs abords – Site classé par arrêté 2 août 2013

#### LA VERNAZ :

- Gorges du Pont-du-Diable - Site classé : 18 mai 1908

#### YVOIRE :

- Porte de Genève - M.H.C. : 24 août 1943
- Porte de Thonon - M.H.C. : 19 juin 1981
- Donjon et constructions attenantes - S.I. : 28 juillet 1944 (effets suspendus par la ZPPAUP)
- Grande-Rue de la porte Est à la porte Ouest - S.I. : 28 juillet 1944 (effets suspendus par la ZPPAUP)
- Place du Thay avec l'église, la fontaine et les immeubles bâtis et non bâtis - S.I. : 28 juillet 1944 (effets suspendus par la ZPPAUP)
- Z.P.P.A.U.P. : 5 septembre 2005

Les abords des deux monuments historiques de la commune de Anthy-sur-Léman ont été modifiés par arrêté en date du 19 septembre 2013. C'est également le cas de la commune de Drailant, pour le château de Cursinges et ses vestiges et la tour de Drailant par arrêté du 6 janvier 2011.

Les communes de Armoy, Ballaison, La Baume, Bernex, Le Biot, Bonneveaux, Champanges, Châtel, Chevenoz, La Côte-d'Arbroz, Essert-Romand, Excenevex, Loisin, Lullin, Margencel, Massongy, Maxilly-sur-Léman, Reyvroz, Saint-Gingolph, Saint-Paul-en-Chablais, Seytroux, Vailly, Veigy-Foncenex et Vinzier ne sont soumises à aucune servitude relevant de ma compétence, ni au titre des sites, ni au titre des monuments historiques.

Une procédure d'inscription au titre des monuments historiques de la chapelle de Concise sise sur la commune de Thonon-les-Bains est en cours à la Conservation Régionale des Monuments Historiques (CRMH), avec un passage susceptible en Commission Régionale du Patrimoine et des Sites (CRPS) prévu le 23 juin 2015. Une procédure de transformation de la ZPPAUP d'Yvoire en AVAP (Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine) est également en cours.

En ce qui concerne les études en matière de patrimoine :

- Des études patrimoniales ont accompagné la création des ZPPAUP (Présilly, Féternes et Yvoire).
- Une étude patrimoniale a été réalisée par François Châtillon en 2003 en vue de la création d'une ZPPAUP, les éléments de cette étude ont été repris dans le PLU patrimonial de la commune arrêté en 2013. Pour la commune deux autres études peuvent être citées

- Pour Evian nous pouvons signaler l'inventaire du patrimoine bâti de Alain Henry-Denis réalisé en 1985 et l'étude patrimoniale de François Châtillon au sujet des abords des monuments historiques (2002).
  - Un inventaire du patrimoine bâti de la station d'Avoriaz a été réalisé en 2007-2008 par les services de l'inventaire.
  - Une étude patrimoniale a été réalisée en 1988 par Alain Henry-Denis en vu de la création d'une ZPPAUP à Meillerie (la procédure n'a jamais abouti).
  - La vallée d'Abondance est labellisée Pays d'art et d'histoire depuis 2003, un diagnostic paysager de la Haute-Vallée d'Abondance a été réalisé en 2004. En 1984 le CAUE avait réalisé une étude sur le centre historique d'Abondance.
- L'ensemble de ces études peut contribuer à identifier des enjeux en termes de patrimoine et de paysage urbain pour la commune.

Le territoire du Chablais a une très riche histoire, qui a laissé un patrimoine important à la fois sur le territoire des communes bordant le Léman mais également dans toutes les communes de montagne. On y trouve un patrimoine de nature et d'époque variées (archéologique, civil, religieux, industriel, lié au thermalisme, du XXe siècle ainsi que rural (fermes anciennes, chalets d'alpage, hameaux constitués...) qui constitue l'une des richesses du territoire. La valeur de ces éléments pour le cadre de vie n'est pas toujours suffisamment perçue. Le SCoT du Chablais devrait repérer et inventorier le patrimoine bâti afin de le préserver et de le valoriser. Cela devrait être un objectif important pour ce territoire, puisqu'il participe à la qualité de vie, ainsi qu'à l'identité et à la perception du territoire.

Le SCoT devrait permettre de conforter et de développer les structures urbaines traditionnelles dans le respect de leurs caractéristiques afin de consolider leur identité et leur cohérence trop souvent dégradées par des opérations de rénovation-reconstruction mal maîtrisées. Dans les centres anciens, la possibilité de construire à l'alignement et de maintenir des caractéristiques à un secteur cohérent doit être garanti. Il faudrait également encourager la réhabilitation/extension de l'existant plutôt que la démolition-reconstruction.

Le territoire du SCoT du Chablais étant très étendu, il regroupe des communes avec des caractéristiques diverses, notamment au niveau des centre-bourgs historiques. Il est nécessaire que le document ne traite pas l'ensemble du bâti de manière indifférenciée. Les spécificités et la diversité des espaces bâtis constituent l'une des richesses de cet espace. Et il ne faudrait pas qu'un traitement uniformisé du territoire entraîne une banalisation des tissus anciens. Les centre-bourgs doivent être préservés et il est nécessaire que cette préservation soit conciliée avec les contraintes de densification.

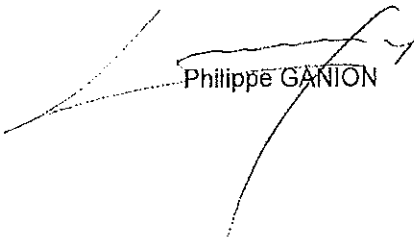
L'urbanisation très forte et la pression démographique qui s'exerce font de la planification urbaine un enjeu majeur pour ce territoire. L'urbanisation doit être contrôlée et la consommation de l'espace maîtrisée. Afin d'éviter toute banalisation des paysages, il faudrait veiller à ce que l'urbanisation se fasse en continuité du bâti existant pour conserver des coupures d'urbanisation. Les zones naturelles et agricoles sont à préserver. Pour les constructions neuves, il est nécessaire de parvenir à bonne une qualité architecturale pour être compatible avec le caractère et les caractéristiques de la commune et de ses hameaux.

En ce qui concerne les paysages, ils sont variés et de grande qualité, avec de grands paysages ruraux en arrière pays et vers le Léman.

Afin de les préserver, le SCoT devrait :

- Préserver les entrées de villes.
- Préserver les grandes perspectives paysagères.
- Rationaliser les espaces d'urbanisation afin de limiter l'étalement urbain et de préserver des zones agricoles et naturelles pour endiguer de mitage préjudiciable au paysage.
- Protéger voire valoriser les espaces naturels les plus significatifs.

L'architecte urbaniste de l'État,  
architecte des Bâtiments de France,  
chef de service par intérim,

  
Philippe GANION